

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?Protocole-sanitaire-et-cours-de-conduite>

Protocole sanitaire et cours de conduite

- Espace enseignants - Pédagogie - COVID et CONDUITE -

Publication date: mercredi 14 octobre 2020

Copyright © CONDUITE ROUTIERE - Tous droits réservés

Bonjour,

Avec le protocole sanitaire mis en place depuis la dernière rentrée j'aimerais savoir comment vous procédez dans vos établissements en ce qui concerne les équipages de conduite.

Dans mon lycée (Étienne Oehmichen de Châlons en Champagne) l'administration nous impose de prendre un groupe de 4 comme avant.

Compte tenu de la situation, j'ai demandé une mesure non pérenne : dégroupier en 2 fois 2.

2 en conduite avec les élèves l'un derrière l'autre et 2 en vie scolaire (ou éventuellement intégrés dans un cours d'une classe de même niveau) avec un travail en rapport, travail à rendre et à corriger par le prof bien entendu. On inverse à la pause.

Mes arguments :

- un habitacle de voiture ou de camion n'est pas comparable avec celui d'une classe même avec 30 élèves.
- promiscuité des 5 personnes durant 4h00 dans cet habitacle à la surface très réduite.
- impossible de contrôler continuellement le port du masque par les élèves assis derrière moi sinon au détriment de la sécurité.

Pour l'instant, nous avons toujours l'obligation de partir avec le groupe de 4.

– dans la section équivalente du lycée Val Moré à Bar sur Seine (autre lycée de l'académie de Reims) les collègues de conduite routière ont obtenu ce dégroupage dès la 2ème semaine de septembre. Ils ont fait bloc face à leur administration !

Merci de participer sur le fil de cet article pour donner votre avis et exposer votre situation.

Merci de vos réponses.

Pascal Ancian

PS:

Pour info : PROTOCOLE SANITAIRE DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, 2020/2021

<https://www.education.gouv.fr/media/71258/download>